



COMITE TERRITORIAL DU LANGUEDOC – Fédération Française de Rugby
Avenue Hubert Mouly – BP 50314 – 11 103 NARBONNE Cedex
☎ 04.68.32.56.86 Fax 04.68.32.04.90 E-mail : 3015c@ffr.fr
Site Internet www.comite-languedoc-ffr.com

NOTIFICATION DE LA COMMISSION DES REGLEMENTS

Séance du 15 Décembre 2016

La Commission des REGLEMENTS siégeant en première instance et composée de :

Président M. BOULARAND Jacques

Président Délégué : M. BES René

Membres présents : MM. BRANDON Christian. CANCEL Jacques. SALA Bernard.

Membres excusés : MM. CARBOU Alain. LETEISSIER Gérard. ROQUEFORT Gilbert.

FORFAITS DECLARES A L'AVANCE

Applications

Article 342-1 des Règlements Généraux FFR

Article 2-C-A-3-B du Règlement Financier Intérieur

Titre VII-3 a du Règlement Sportif Intérieur

PHILIPONEAU U18 : E. VENDRES-LESPIGNAN / RST CABESTANY (A7) du 26/11/16

RST CABESTANY forfait

VENDRES LESPIGNAN marque 5 pts terrain et +25 de GA

RST CABESTANY marque -2 pts terrain et -25 de GA

CABESTANY versera une sanction financière de 100€ au profit du club de VENDRES

MATCH A EFFECTIF INCOMPLET

Application

Article 452-2 des Règlements Généraux FFR

TEULIERE U16 : RST PLAGES D'ORB / RST CHEMINOTS BEZIERS (A5) du 05/11/16

Equipe à effectif incomplet RST CHEMINOTS BEZIERS

RST PLAGES D'ORB a match gagné et marque 5 pts terrain et +25 de GA

RST CHEMINOTS BEZIERS marque 0 pt terrain et 0 de GA

SERVIAN-BOUJAN / RST CHEMINOTS BEZIERS (R2) du 10/12/16

M..... quitte la séance

Equipe à effectif incomplet RST CHEMINOTS BEZIERS

SERVIAN BOUJAN a match gagné et marque 5 pts terrain et +25 de GA

RST CHEMINOTS BEZIERS marque 0 pt terrain et 0 de GA

MATCH ARRETE - EFFECTIF INSUFFISANT

Application

Article 451 des Règlements Généraux FFR

TEULIERE U16 : RST CHEMINOTS BEZIERS / RST VALLEE DE L'HERAULT (A7) du 10/12/16

Equipe à effectif insuffisant RST CHEMINOTS BEZIERS

RST VALLEE DE L'HERAULT a match gagné et marque +5 pts terrain et +25 de GA

RST CHEMINOTS BEZIERS marque 0pt terrain et 0 de GA

RECLAMATIONS

PROMOTION HONNEUR : US TREBES / RC SETE du 27/11/16

La réclamation régulière en la forme est recevable

Le joueur étant requalifiable le 21/11/16, la rencontre se déroulant le 27/11/16, pouvait disputer le match du 27/11/16

Vu l'erreur du site FFR les 150€ sont rendus au club de l'US TREBES

BALANDRADE U18 : JS ELNE / RO AGDE du 19/11/16

La réclamation régulière en la forme est recevable

Vu la feuille de match mentionnant le résultat, à savoir ELNE 34 et AGDE 24

Les 2 Arbitres de touche officiels ayant validé les pénalités accordées, le résultat est entériné

ELNE marque 4 pts terrain et +10 de GA

AGDE marque 0 pt terrain et -10 de GA

Le chèque caution de 150€ versé à l'appui de la réclamation déclarée non fondée reste acquis au Comité

MATCH ARRETE

BALANDRADE U18 : RST PRADES CANIGOU / CERET SPORTIF du 03/12/16

Vu les circonstances exceptionnelles et accord des 2 clubs, le résultat de la rencontre arrêtée à la 55^{ème} minute est entériné, à savoir :

RST PRADES CANIGOU 16

CERET SPORTIF 26 (BO)

CERET marque +5 pts terrain et +10 de GA

RST PRADES CANIGOU marque 0pt terrain et -10 de GA